

(19)



(11)

**EP 1 834 883 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:

**19.09.2007 Bulletin 2007/38**

(51) Int Cl.:

**B65D 5/36 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **06111180.3**

(22) Date de dépôt: **15.03.2006**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR**

Etats d'extension désignés:

**AL BA HR MK YU**

(71) Demandeur: **Europro SA**

**1180 Bruxelles (BE)**

(72) Inventeur: **LOSA, Michel**

**1200, Bruxelles (BE)**

(74) Mandataire: **Claeys, Pierre et al**

**Gevers & Vander Haeghen**

**Holidaystraat 5**

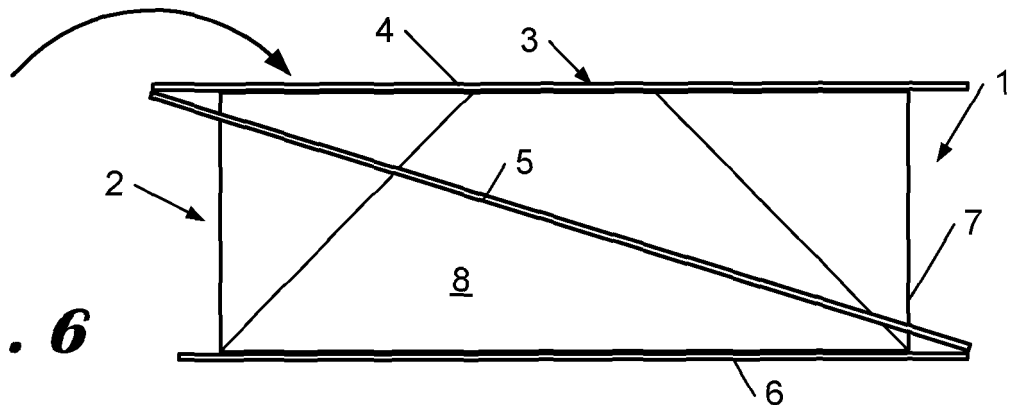
**1831 Diegem (BE)**

(54) **Coffret d'emballage pliable avec un corps de boîte externe y interne**

(57) Coffret d'emballage (1) comportant un corps de boîte externe (3) présentant au moins une paroi de fond (6) et une paroi de couvercle (6) qui sont reliées entre elles au moyen d'au moins une paroi intermédiaire (5). Le corps de boîte externe (3) présente une position rabattue et une position déployée. Le coffret comporte éga-

lement un corps de boîte interne (2), fixé au corps de boîte externe (3), présentant une position rabattue et une position déployée. La paroi de fond (6) du corps de boîte externe (3) présente une ouverture dans laquelle le corps de boîte interne (2) est logé et est maintenu dans sa position déployée lorsque le corps de boîte externe (3) est en position déployée.

**Fig. 6**



**EP 1 834 883 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte à un coffret d'emballage comportant :

- un corps de boîte externe présentant une pluralité de parois externes, reliées entre elles de manière pliable, ladite pluralité de parois externes présentant au moins une paroi de fond et une paroi de couvercle qui sont reliées entre elles au moyen d'au moins une paroi intermédiaire, ledit corps de boîte externe présentant une position rabattue dans laquelle ladite paroi de fond et ladite paroi de couvercle forment un ensemble plat, et une position déployée, dans laquelle ladite paroi de fond et ladite paroi de couvercle sont parallèles l'une à l'autre et espacées l'une de l'autre,
- un corps de boîte interne, fixé au corps de boîte externe, comprenant une pluralité de parois latérales et/ou frontales reliées entre elles de manière pliable, les parois latérales et/ou frontales formant dans une position rabattue un ensemble plat appliqué contre ladite paroi de fond du corps de boîte externe et étant dressées par rapport à ladite paroi de fond externe dans une position déployée,

ledit coffret d'emballage étant à plat lorsque le corps de boîte externe et le corps de boîte interne sont chacun dans leur position rabattue et formant un conteneur lorsque le corps de boîte externe et le corps de boîte interne sont chacun dans leur position déployée.

**[0002]** Un tel coffret d'emballage est par exemple connu de la demande de brevet GB 2 398 293 ou de la demande de brevet US 2004/0140345.

**[0003]** Ce type de coffret est particulièrement destiné aux parfumeries ou bijouteries ou autre commerces d'objets de haute valeur nécessitant des emballages de type coffret relativement luxueux. Ce type de coffret doit répondre à plusieurs exigences cruciales. Tout d'abord, il doit présenter un encombrement réduit afin de ne pas augmenter les coûts d'entreposage et de transport. C'est pourquoi généralement, la tendance est aux emballages présentant une position rabattue, relativement plate, et une position déployée formant un conteneur.

**[0004]** Le coffret d'emballage doit en outre présenter une finition impeccable, il ne peut avoir l'air d'être un emballage pliable. Il serait en effet particulièrement inacceptable d'emballer un bijou ou une montre dans une boîte pliable en carton qui ne tient pas parfaitement droite, dont le fond et le couvercle sont déformés par le montage et qui n'a pas un aspect fini impeccable. La même exigence s'applique aux cosmétiques et parfums. Les parfumeurs et créateurs de produits de beauté entendent que leur image de marque ne soit pas ridiculisée par des emballages d'un aspect esthétique médiocre.

**[0005]** Le coffret d'emballage des demandes de brevet GB 2 398 293 ou US 2004/0140345 possède un aspect esthétique acceptable, tout en présentant une position

rabattue à plat et une position déployée formant un conteneur.

**[0006]** Le coffret de ces demandes de brevet comporte un corps de corps de boîte externe comprenant une paroi de fond, une paroi de couvercle, une paroi frontale avant et une paroi frontale arrière. Le coffret de ces demandes de brevet GB 2 398 293 ou US 2004/0140345 comporte également un corps de boîte interne comprenant une paroi frontale, une paroi dorsale, deux parois latérales et une paroi de fond.

**[0007]** Trois parois externes sont collées au moins partiellement à trois parois internes. Dès lors, le montage du coffret impose de maintenir manuellement les parois frontales avant et arrière à 90° par rapport à la paroi de fond pour l'assemblage à l'aide d'adhésif.

**[0008]** Le coffret de l'état antérieur de la technique précitée est donc complexe à fabriquer et peu aisément transformable de sa position formant un ensemble plat en un coffret d'emballage en position déployée formant un conteneur.

**[0009]** L'invention a pour but de pallier les inconvénients de l'état de la technique en procurant un coffret qui occupe peu d'espace lors du stockage, qui ait un aspect esthétique de finition impeccable et qui soit extrêmement simple à monter et à fabriquer. Avantageusement, il doit pouvoir être aisément monté d'une seule main, sans besoin de dextérité, ni de manipulation complexe. Il ne doit de préférence pas nécessiter d'étape de collage pour l'utilisateur.

**[0010]** Pour résoudre ces problèmes, il est prévu suivant l'invention, un coffret d'emballage tel qu'indiqué au début dans lequel ledit corps de boîte interne est fixé à la paroi de fond du corps de boîte externe et dans lequel ladite paroi intermédiaire reliant ladite paroi de couvercle et ladite paroi de fond du corps de boîte externe présente une ouverture dans laquelle le corps de boîte interne est logé et est maintenu dans sa position déployée lorsque le corps de boîte externe est en position déployée.

**[0011]** De cette façon, le coffret selon l'invention est entreposable à plat, et forme à l'état monté un conteneur.

**[0012]** Le fait qu'il n'y a qu'une paroi du corps de boîte externe solidaire du corps de boîte interne simplifie substantiellement le montage. Elle peut être rendue solidaire, par exemple, par collage, en atelier.

**[0013]** La paroi intermédiaire comprend une ouverture dans laquelle le corps de boîte interne est logé et maintenu en position dressée ou déployée, à la manière d'un cerclage. Ceci évite toute utilisation de colle. De la même manière, cette paroi intermédiaire apporte une finition particulièrement originale et luxueuse et répond donc à l'exigence d'un aspect esthétique de finition impeccable. Le corps de boîte interne est donc confiné dans une paroi intermédiaire qui est seulement, à l'aide d'une seule main, soulevée vers le haut pour monter le coffret selon l'invention. Il peut donc être laissé à plat sur une petite surface pour le montage, il ne doit pas être manipulé dans l'espace et ne demande aucune dextérité de la part de l'utilisateur.

**[0014]** Avantageusement, le corps de boîte interne dans sa position déployée maintient parallèles et espacées ladite paroi de fond et ladite paroi de couvercle du corps de boîte externe en position déployée.

**[0015]** De cette façon, le corps de boîte interne coopère avec le corps de boîte externe et les deux corps se soutiennent mutuellement en position déployée, ce qui améliore l'aspect de finition du coffret selon l'invention et la rigidité de ce dernier.

**[0016]** Avantageusement, ledit corps de boîte interne présente deux parois frontales et deux parois latérales.

**[0017]** De cette façon, le coffret selon l'invention est parallélépipédique. La section carrée ou rectangulaire est généralement la section la plus simple à produire et à entreposer et les coffrets à section carrée ou rectangulaire correspondent le mieux au besoin des magasins susdits.

**[0018]** Dans une forme de réalisation particulière, le corps de boîte interne comprend en outre une paroi de fond qui est fixée à la paroi de fond du corps de boîte externe.

**[0019]** De cette façon, lors de la fabrication du coffret, il n'y a plus qu'à fixer ensemble deux parois de fond, ce qui est une étape extrêmement plus simple que de fixer ensemble les parois frontales et/ou latérales du corps de boîte interne sur la paroi de fond du corps de boîte externe.

**[0020]** En outre, ceci permet de fabriquer des coffrets d'une couleur de matériau pour le corps de boîte externe et d'une autre couleur de matériau pour le corps de boîte interne et ceci augmente forcément encore la finition du coffret.

**[0021]** Avantageusement lesdites parois frontales et/ou latérales sont reliées de manière pliable à ladite paroi de fond du corps de boîte externe et/ou interne, de manière que, lorsque ledit corps de boîte interne est en position rabattue, les dites parois frontales sont prévues pour être rabattues contre ladite paroi de fond du corps de boîte externe et/ou interne, à l'intérieur du coffret d'emballage.

**[0022]** Ceci signifie que le montage du coffret demande un mouvement de traction des parois frontales vers soi ou sur le côté, ce qui est un mouvement tout à fait naturel et très simple à réaliser. En outre, la production des parois internes rabattues à l'intérieur est très aisée.

**[0023]** Dans une forme de réalisation particulière, lesdites parois frontales et/ou latérales sont reliées de manière pliable à ladite paroi de fond du corps de boîte externe et/ou interne, de manière que, lorsque ledit corps de boîte interne est en position rabattue, les dites parois latérales sont prévues pour être rabattues contre ladite paroi de fond du corps de boîte externe et/ou interne, à l'extérieur du coffret d'emballage.

**[0024]** Ceci signifie que le montage du coffret demande un mouvement de poussée des parois frontales vers l'intérieur du coffret, ce qui est également un mouvement tout à fait naturel et très simple à réaliser. En outre, la production des parois internes rabattues vers l'extérieur

est très aisée.

**[0025]** La combinaison de ce qui précède est également comprise dans l'invention. En effet, dans une forme de réalisation particulière, les parois frontales (frontale et dorsale) du corps de boîte interne sont rabattues vers l'intérieur tandis que les parois latérales (gauche et droite) du corps de boîte interne sont rabattues à l'extérieur.

**[0026]** Bien entendu, le contraire est également envisageable tout comme le fait de rabattre toutes les parois vers l'intérieur, pour autant que le montage du corps de boîte interne ne demande aucune dextérité inutile ou collage.

**[0027]** De préférence, la paroi de couvercle, la paroi de fond et la paroi intermédiaire ont, dans une vue latérale une disposition en Z.

**[0028]** Avantageusement, lorsque le corps de boîte externe est en position rabattue, la dite paroi de couvercle est disposée sous la paroi de fond.

**[0029]** Dans une variante, lorsque le corps de boîte externe est en position rabattue, la dite paroi de couvercle est disposée contre ladite paroi intermédiaire.

**[0030]** D'autres formes de réalisation du coffret d'emballage suivant l'invention sont indiquées dans les revendications annexées.

**[0031]** D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et en faisant référence aux dessins annexés.

**[0032]** La figure 1 est une vue d'en haut d'une forme de réalisation préférentielle du coffret selon l'invention en position rabattue formant un ensemble plat dans laquelle la paroi de couvercle externe est contre la paroi intermédiaire.

**[0033]** La figure 2 est une vue d'en haut d'une forme de réalisation préférentielle du coffret selon l'invention en cours de montage, où la paroi de couvercle a été partiellement déployée avant le montage du corps de boîte interne.

**[0034]** La figure 3 est une vue d'en haut d'une forme de réalisation préférentielle du coffret selon l'invention en cours de montage, où le corps de boîte interne est en cours de montage.

**[0035]** La figure 4 est une vue de côté d'une forme de réalisation préférentielle du coffret selon l'invention dans laquelle le corps de boîte interne est en position déployée.

**[0036]** La figure 5 est une vue de côté d'une forme de réalisation préférentielle du coffret selon l'invention dans laquelle le corps de boîte interne est en position déployée et dans laquelle le corps de boîte externe est en cours de montage.

**[0037]** La figure 6 est une vue de côté d'une forme de réalisation préférentielle du coffret selon l'invention dans laquelle le corps de boîte interne et le corps de boîte externe sont en position déployée, les parois de couvercle, de fond et intermédiaire ayant une disposition en Z.

**[0038]** Sur les figures, les éléments identiques ou analogues portent les mêmes références.

**[0039]** Comme on peut le voir à la figure 1, le coffret 1 selon l'invention comprend un corps de boîte interne 2 et un corps de boîte externe 3. Le corps de boîte externe 3 a été dessiné avec des traits plus épais pour favoriser la compréhension des dessins. Le corps de boîte externe est de préférence réalisé en carton plus épais, éventuellement glacé pour améliorer l'aspect fini du coffret selon l'invention, mais il va de soi que le corps de boîte externe 3 et interne 2 peuvent être réalisés dans tout type de carton, épais ou fin, en fonction de la finition souhaitée.

**[0040]** Le corps de boîte externe 3 comprend une paroi de couvercle 4, une paroi intermédiaire 5 et une paroi de fond 6.

**[0041]** Le corps de boîte interne 2 comprend, dans cette forme de réalisation préférentielle, deux parois frontales 7 et deux parois latérales 8 reliées à une paroi de fond interne 9. Les parois frontales 7 et latérales 8 sont reliées entre elles de manière pliable et également reliées à la paroi de fond interne 9 de manière pliable.

**[0042]** Les parois reliées entre-elles de manière pliable sont plus particulièrement reliées par un pli dans le matériau constituant les corps de boîte au niveau d'arêtes.

**[0043]** Bien entendu, le corps de boîte interne 2 peut comporter plus de deux parois frontales 7 ou moins de deux parois frontales 7 et plus ou moins de deux parois latérales 8, pour autant qu'il soit possible de le rabattre en un ensemble substantiellement plat lorsque le coffret 1 doit être entreposé ou transporté, c'est-à-dire en position rabattue.

**[0044]** Comme on l'a mentionné précédemment, le coffret 1 selon l'invention doit former un ensemble sensiblement plat pour son entreposage ou son transport. Dans cette position, le corps de boîte externe 3 et le corps de boîte interne 2 forment un ensemble plat.

**[0045]** Dans le corps de boîte externe 3 en position rabattue, la paroi de fond 6 et la paroi de couvercle 4 forment un ensemble plat.

**[0046]** Dans le corps de boîte interne 2 en position rabattue, les parois latérales 8 et/ou frontales 7 forment, en position rabattue, un ensemble plat appliqué contre ladite paroi de fond 6 ou 9 du corps de boîte externe 3 et/ou interne 2. Les parois frontales 7 sont prévues pour être rabattues, contre ladite paroi de fond 6 ou 9 du corps de boîte externe 3 et/ou interne 2, à l'intérieur du coffret d'emballage 1. Les parois latérales 8 sont prévues pour être rabattues, contre ladite paroi de fond 6 ou 9 du corps de boîte externe 3 et/ou interne 2, à l'extérieur du coffret d'emballage 1.

**[0047]** Le coffret 1 selon l'invention forme un conteneur en position déployée. Dans cette forme de conteneur du coffret 1, le corps de boîte interne 2 est déployé et le corps de boîte externe 3 est également déployé.

**[0048]** Les étapes de déploiement des corps de boîte interne 2 et externe 3 sont illustrées dans les figures suivantes.

**[0049]** Comme on peut le voir à la figure 2, pour le montage du coffret 1, la paroi de couvercle 6 a été par-

tiellement déployée avant le montage du corps de boîte interne 2.

**[0050]** A la figure 3, le corps de boîte interne 2 est en position déployée et forme le réceptacle du conteneur constitué par le coffret 1 en position déployée.

**[0051]** Les parois frontales 7 du corps de boîte interne 2 préalablement en position rabattue à l'intérieur du réceptacle susdit ont été tirées vers l'extérieur et les parois latérales 8 du corps de boîte interne 2 préalablement en position rabattue à l'extérieur du réceptacle ont été poussées vers l'intérieur, pour former ledit réceptacle du conteneur.

**[0052]** Bien entendu, le contraire est également possible, tout dépend de la taille du corps de boîte interne 2 par rapport au corps de boîte externe 3. Si la hauteur des parois frontales 7 et/ou latérales 8 additionnée de la longueur de la paroi de fond 9 du corps de boîte interne 2 procure une distance inférieure à la longueur du corps de boîte externe 3, le pliage peut être réalisé longitudinalement plutôt que transversalement, en procurant un équivalent du coffret 1 selon l'invention.

**[0053]** La figure 4 est une vue de côté du coffret selon l'invention illustré à la figure 3. Comme on peut le voir plus clairement, le corps de boîte interne 2 dans une position déployée comprend une pluralité de parois latérales 7 et/ou frontales 8 reliées entre elles de manière pliable et dressées par rapport à ladite paroi de fond externe 6.

**[0054]** Le corps de boîte interne 2 est fixé à la paroi de fond 6 du corps de boîte externe 3. Lorsque le corps de boîte interne 2 comprend une paroi de fond 9, comme à la forme de réalisation illustrée dans les dessins, c'est cette paroi de fond 9 qui est fixée à la paroi de fond 6, par exemple par collage. Lorsque le corps de boîte interne 2 ne comprend pas de paroi de fond 9, les parois latérales 8 et/ou frontales 7 comprennent chacune un rabat relié de manière pliable aux parois latérales 8 et/ou frontales 7 et c'est ce rabat qui est fixé à la paroi de fond 6 du corps de boîte externe 3.

**[0055]** Par le fait qu'une seule paroi du corps de boîte externe 3 est fixée au corps de boîte interne 2, le montage par l'utilisateur est extrêmement aisé et ne demande pas d'étape de collage par l'utilisateur. Le collage est par exemple réalisé en usine lors de la fabrication du coffret de sorte que l'utilisateur n'ait plus qu'à déployer la paroi de couvercle 4, dresser les parois latérales 8 et/ou frontales 7 sur la paroi de fond 6 du corps de boîte externe 3 et ensuite, comme on peut le voir à la figure 5, déployer le corps de boîte externe 3 pour former le conteneur qu'est le coffret 1 selon l'invention.

**[0056]** La figure 5 illustre le coffret selon l'invention lorsque le corps de boîte interne 2 est en position déployée, le corps de boîte externe 3 étant en cours de déploiement.

**[0057]** Lorsque les parois latérales 8 et/ou frontales 7 sont dressées sur la paroi de fond 6 du corps de boîte externe 3, l'utilisateur n'a plus qu'à relever la paroi de couvercle 4. Ceci pour résultat le déploiement de la

paroi intermédiaire 5 de manière telle qu'elle forme un cerclage ou un ceinturage autour du corps de boîte interne 2 en position déployé, ce qui empêche ce dernier (2) de se rabattre en la position rabattue comme décrit ci-avant.

**[0058]** Comme on peut le voir très clairement sur cette figure, la paroi intermédiaire 5, reliant la paroi de couvercle 4 et la paroi de fond 6 du corps de boîte externe 3, présente une ouverture dans laquelle le corps de boîte interne 2 est logé et est maintenu dans sa position déployée lorsque le corps de boîte externe 3 est en position déployée.

**[0059]** Bien entendu, lorsque le corps de boîte interne contient les produits à emballer, ceux-ci exercent une force de poids sur le réceptacle du corps de boîte interne 2 qui stabilise encore mieux le corps de boîte interne 2. De plus, avant que le corps de boîte interne 2 ne soit cerclé ou ceinturé par la paroi intermédiaire 5, il est clair pour l'homme de métier que les produits contenu dans le coffret 1 selon l'invention maintiennent également le corps de boîte interne 2 en position déployée.

**[0060]** Ensuite, comme on peut le voir à la figure 6, l'utilisateur doit encore refermer le coffret 1 selon l'invention en faisant subir une rotation d'environ 180° à la paroi de couvercle 4. Le coffret 1 est donc excessivement simple à monter, à fabriquer et ne demande ni une dextérité exceptionnelle, ni collage de la part de l'utilisateur final. En outre, lorsqu'il n'est plus nécessaire, il est très aisé de remettre le coffret 1 en position rabattue dans laquelle il forme un ensemble sensiblement plat, par exemple pour diminuer l'encombrement dans les sacs à ordures ou pour un stockage en vue d'une utilisation ultérieure.

**[0061]** Lorsque la paroi de couvercle 4 ferme le conteneur et que le coffret 1 forme un conteneur fermé, la paroi de fond 6 et la paroi de couvercle 4 sont parallèles l'une à l'autre et espacées l'une de l'autre, en particulier espacées l'une de l'autre d'une distance sensiblement égale à la hauteur des parois latérales 8 et/ou frontales 7 du corps de boîte interne 2.

**[0062]** Comme on peut le voir, lorsque le corps de boîte interne 2 et le corps de boîte externe 3 sont en position déployée, les parois de couvercle 4, de fond 6 et intermédiaire 5 ont une disposition en Z.

**[0063]** De même, le corps de boîte interne 2 et le corps de boîte externe 3 coopèrent l'un avec l'autre pour assurer la rigidité nécessaire au coffret 1 selon l'invention. Le corps de boîte interne 2 dans sa position déployée maintient parallèles et espacées la paroi de fond 6 et la paroi de couvercle 4 du corps de boîte externe 3 en position déployée.

**[0064]** Il est bien entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisations décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre des revendications annexées.

**[0065]** Par exemple, il est envisagé selon l'invention que lorsque le coffret 1 est en position rabattue, la paroi de couvercle 4 est disposée sous la paroi de fond 6 du

corps de boîte externe 3.

**[0066]** Bien entendu, le coffret selon l'invention peut également être réalisé en matière plastique ou être destiné à des commerces nécessitant des emballages moins luxueux et moins coûteux, fabriqués en carton plus ou moins rigide ou encore en toute autre matière appropriée pour la fabrication du coffret. A titre d'exemple, le coffret d'emballage convient également pour le conditionnement de pâtisseries ou pour des emballages de vêtements, de cadeaux et d'articles en tout genre.

**[0067]** En outre, il est également prévu selon l'invention d'y ajouter un moyen de fermeture comme un aimant, une pression, un ruban et analogue.

## Revendications

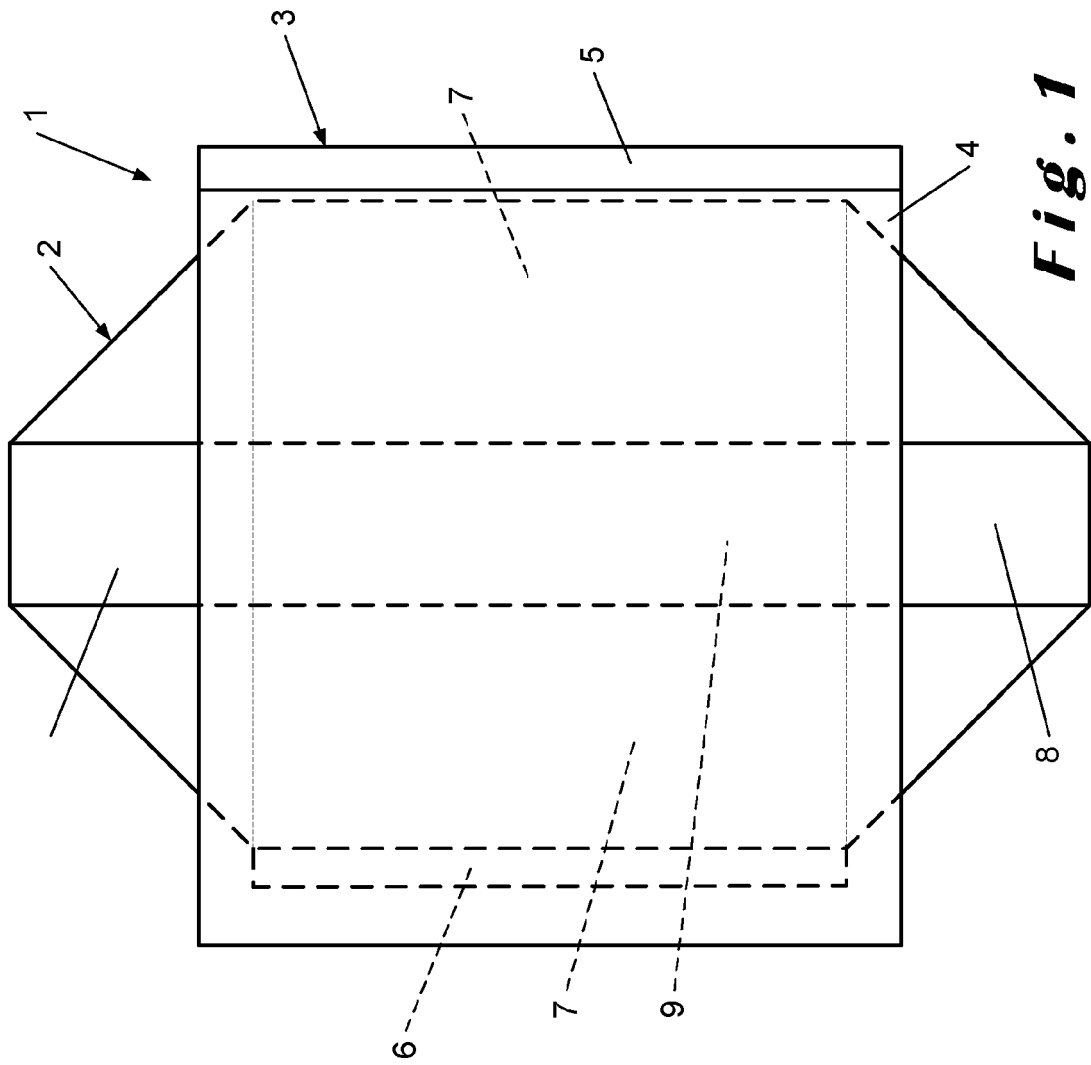
### 1. Coffret d'emballage (1) comportant :

- un corps de boîte externe (3) présentant une pluralité de parois externes (4,5,6), reliées entre elles de manière pliable, ladite pluralité de parois externes (4,5,6) présentant au moins une paroi de fond (6) et une paroi de couvercle (6) qui sont reliées entre elles au moyen d'au moins une paroi intermédiaire (5), ledit corps de boîte externe (3) présentant une position rabattue dans laquelle ladite paroi de fond (6) et ladite paroi de couvercle (4) forment un ensemble plat, et une position déployée, dans laquelle ladite paroi de fond (6) et ladite paroi de couvercle (4) sont parallèles l'une à l'autre et espacées l'une de l'autre,
- un corps de boîte interne (2), fixé au corps de boîte externe (3), comprenant une pluralité de parois latérales (8) et/ou frontales (7) reliées entre elles de manière pliable, les parois latérales (8) et/ou frontales (7) formant dans une position rabattue un ensemble plat appliqué contre ladite paroi de fond (6) du corps de boîte externe (3) et étant dressées par rapport à ladite paroi de fond externe (6) dans une position déployée,

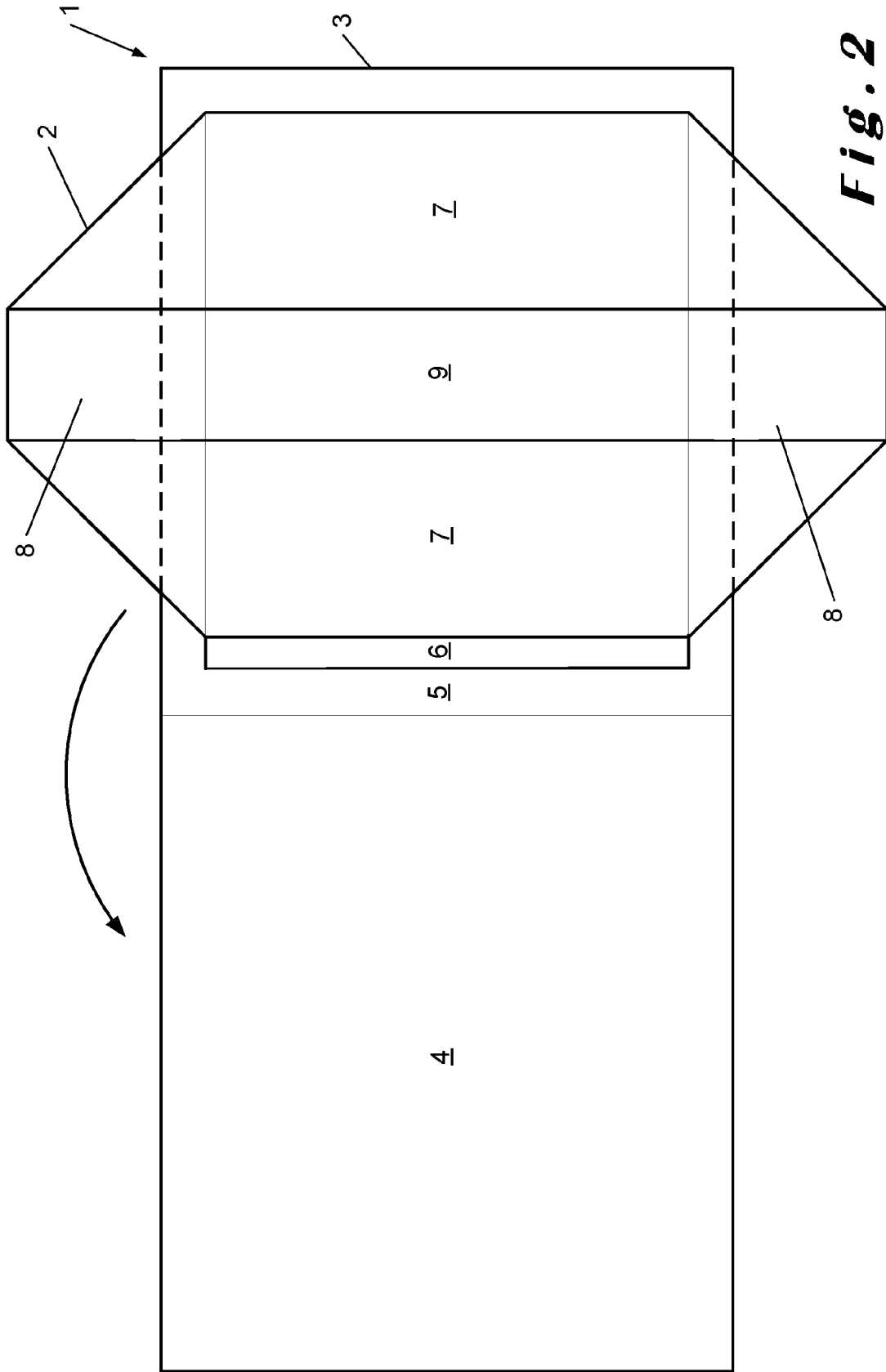
ledit coffret d'emballage (1) étant à plat lorsque le corps de boîte externe (3) et le corps de boîte interne (2) sont chacun dans leur position rabattue et formant un conteneur lorsque le corps de boîte externe (3) et le corps de boîte interne (2) sont chacun dans leur position déployée,

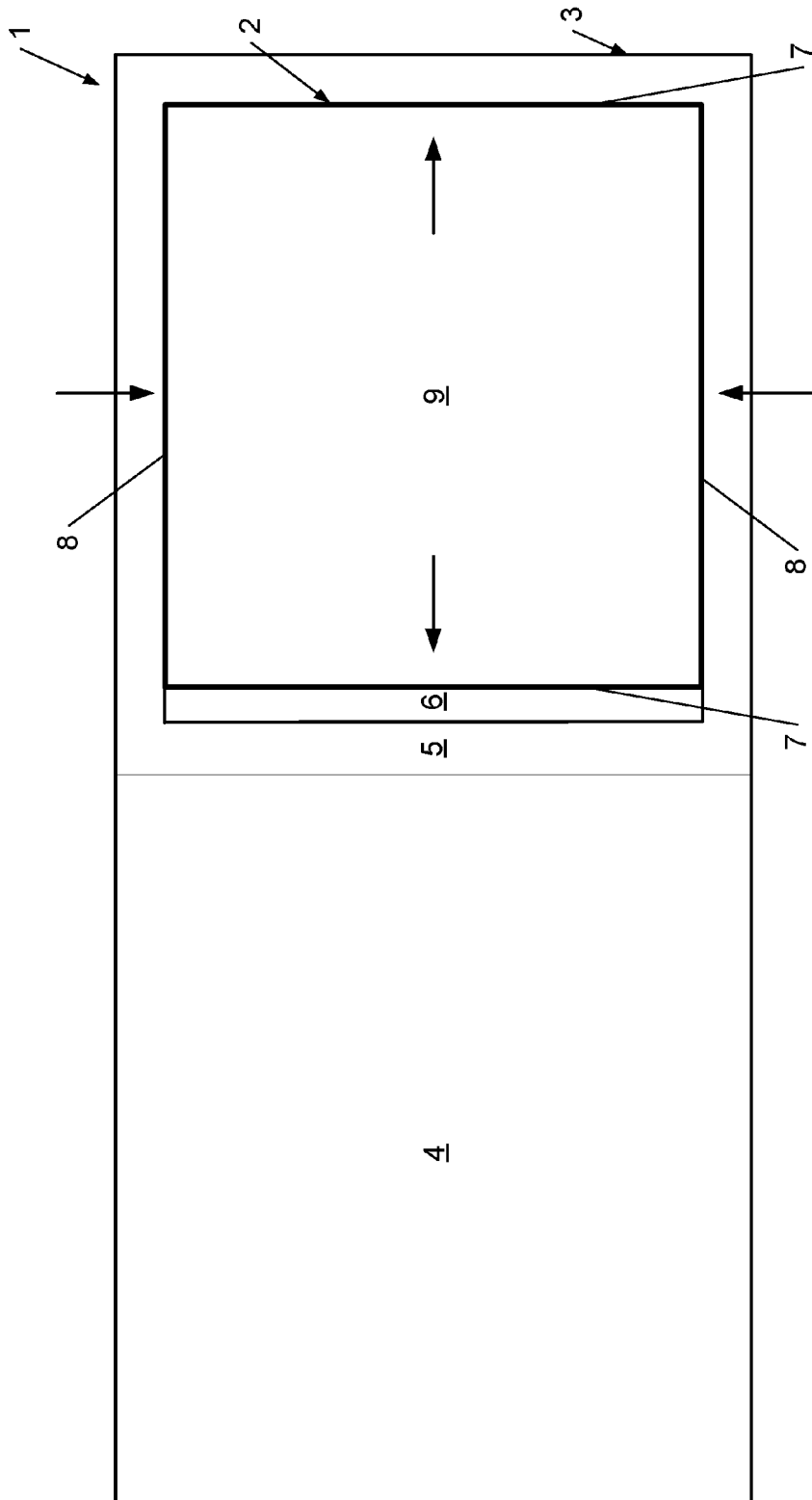
**caractérisé en ce que** ledit corps de boîte interne (2) est fixé à la paroi de fond (6) du corps de boîte externe (3) et **en ce que** ladite paroi intermédiaire (5) reliant ladite paroi de couvercle (4) et ladite paroi de fond (6) du corps de boîte externe (3) présente une ouverture dans laquelle le corps de boîte interne (2) est logé et est maintenu dans sa position déployée lorsque le corps de boîte externe (3) est en position déployée.

2. Coffret d'emballage selon la revendication 1, dans lequel le corps de boîte interne (2) dans sa position déployée maintient parallèles et espacées ladite paroi de fond (6) et ladite paroi de couvercle (4) du corps de boîte externe (3) en position déployée. 5
3. Coffret d'emballage (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel ledit corps de boîte interne (2) présente deux parois frontales (7) et deux parois latérales (8). 10
4. Coffret d'emballage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit corps de boîte interne (2) comprend en outre une paroi de fond (9) qui est fixée à la paroi de fond (6) du corps de boîte externe (3). 15
5. Coffret d'emballage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdites parois frontales (7) et/ou latérales (8) ont reliées de manière pliable à ladite paroi de fond (6,9) du corps de boîte externe (3) et/ou interne (2), de manière que, lorsque ledit corps de boîte interne (2) est en position rabattue, les dites parois frontales (7) sont prévues pour être rabattues contre ladite paroi de fond (6,9) du corps de boîte externe (3) et/ou interne (2), à l'intérieur du coffret d'emballage (1). 20  
25
6. Coffret d'emballage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdites parois frontales (7) et/ou latérales (8) sont reliées de manière pliable à ladite paroi de fond (6,9) du corps de boîte externe (3) et/ou interne (2), de manière que, lorsque ledit corps de boîte interne (2) est en position rabattue, les dites parois latérales (8) sont prévues pour être rabattues contre ladite paroi de fond (6,9) du corps de boîte externe (3) et/ou interne (2), à l'extérieur du coffret d'emballage (1). 30  
35
7. Coffret d'emballage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la paroi de couvercle (4), la paroi de fond (6) et la paroi intermédiaire (5) ont, dans une vue latérale une disposition en Z. 40  
45
8. Coffret d'emballage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, en position rabattue du corps de boîte externe (3), la dite paroi de couvercle (4) est disposée sous la paroi de fond (6). 50
9. Coffret d'emballage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 dans lequel, en position rabattue du corps de boîte externe (3), la dite paroi de couvercle (4) est disposée contre ladite paroi intermédiaire (5). 55

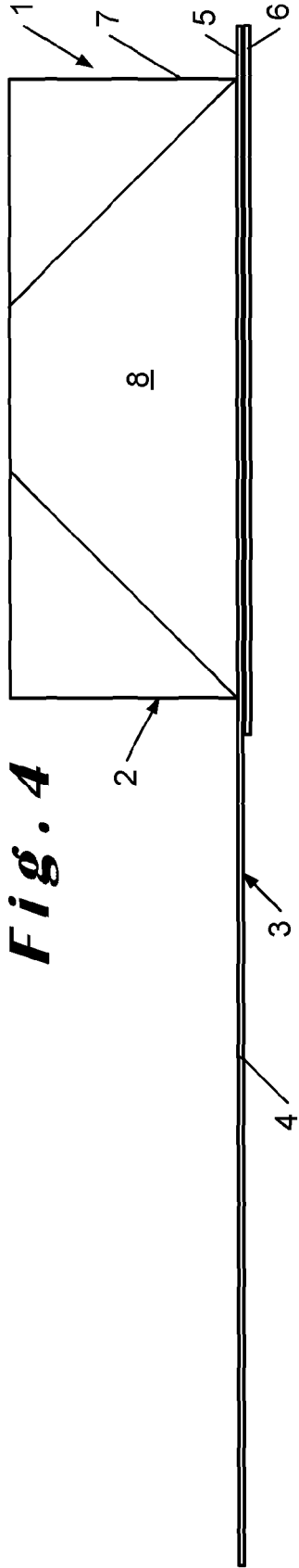


**Fig. 1**

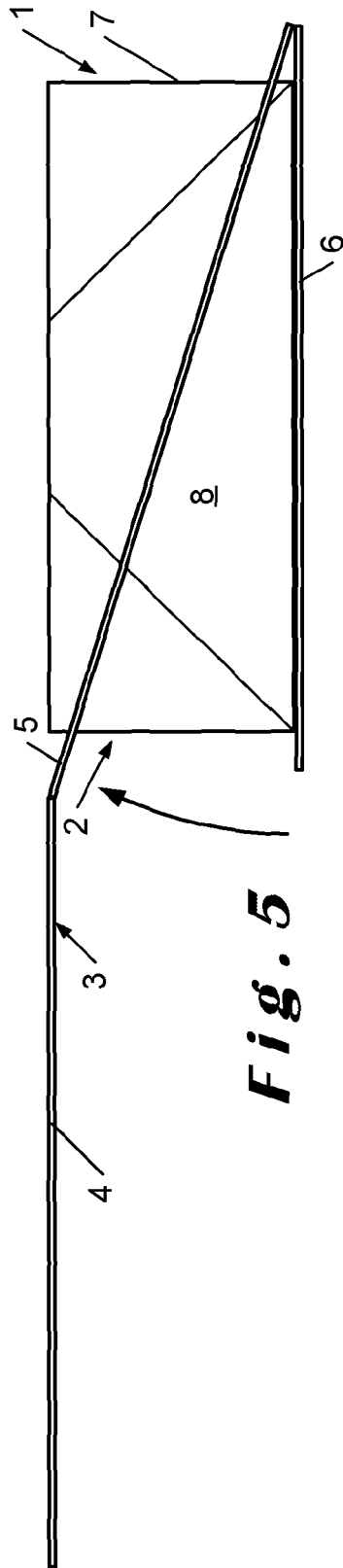




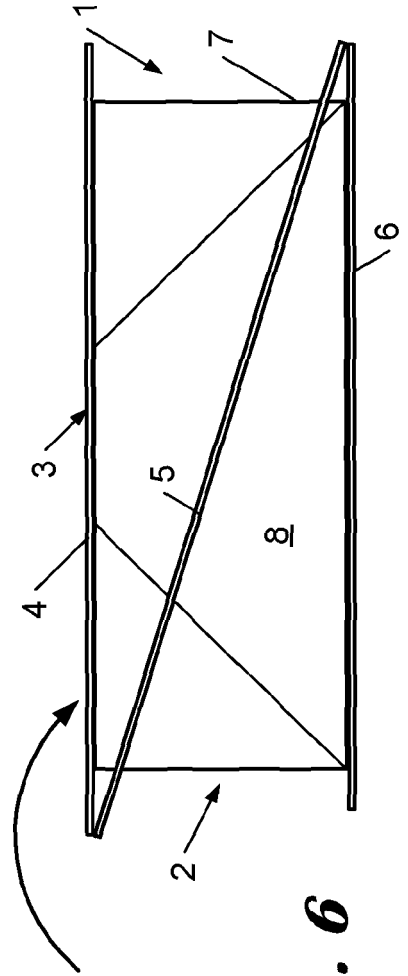
**Fig. 3**



**Fig. 4**



**Fig. 5**



**Fig. 6**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
D,A	US 2004/140345 A1 (KAO LI HSIANG) 22 juillet 2004 (2004-07-22) * le document en entier *	1-9	INV. B65D5/36
A	----- PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 2000, no. 26, 1 juillet 2002 (2002-07-01) -& JP 2001 261069 A (TOSHIBA TEC CORP), 26 septembre 2001 (2001-09-26) * abrégé *		
A	----- FR 2 574 756 A (BAILLY PIERRE) 20 juin 1986 (1986-06-20) * le document en entier *		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)  B65D
1	Lieu de la recherche <b>Munich</b>	Date d'achèvement de la recherche <b>29 mai 2006</b>	Examinateur <b>Uhlig, R</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 11 1180

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004140345 A1	22-07-2004	DE 202004000895 U1 GB 2398293 A US 2005279816 A1	06-05-2004 18-08-2004 22-12-2005
JP 2001261069 A	26-09-2001	AUCUN	
FR 2574756 A	20-06-1986	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- GB 2398293 A [0002] [0005] [0006]
- US 20040140345 A [0002] [0005] [0006]